


| | | |
|---|---|------------------|
|  | 2022-11-02-CD64-Commission équipements- Informations sur le « Plan Macron, 5000 équipements sportifs » | |
| | Thématique : | EQUIPEMENTS |
| | Destinataires : | Clubs, élus, CTF |
| | Nombre de pièces jointes : | |
| X Information | | |

Ce qu'il faut retenir :

Informations sur le nouveau dispositif dit « Plan Macron, 5000 équipements sportifs » pour aider à la construction ou rénovation de terrains.

Nous revenons vers vous au sujet du **Plan Macron 5000 équipements sportifs** qui vous a été présenté lors des réunions de secteurs.

Pour rappel, dans le cas du volet territorial/régional pour toute demande de subvention dans le cadre d'un projet individuel ou de projets multiples (plusieurs équipements de proximité) concernant une seule région :

Les **porteurs de projets** peuvent être les suivants : **collectivités territoriales** et/ou **associations à vocation sportive**.

Le projet doit se trouver dans l'une des zones suivantes :

- Territoire métropolitains carencés urbains (**QPV/proximité**)

Vérifier votre éligibilité sur l'observatoire des territoires : [https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=-](https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=-238172,5418814,280285,156010&c=indicator&i=qpv.nb_qpv&i2=typo_zrr.zrr_simp&s2=2018&view=map36)

[238172,5418814,280285,156010&c=indicator&i=qpv.nb_qpv&i2=typo_zrr.zrr_simp&s2=2018&view=map36](https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=-238172,5418814,280285,156010&c=indicator&i=qpv.nb_qpv&i2=typo_zrr.zrr_simp&s2=2018&view=map36)

- Ruraux (communes en **ZRR**, ou communautés de communes ayant signé un contrat de territoire avec l'Etat ou un bassin de vie comprenant plus de 50% de la population en ZRR)

Vérifier votre éligibilité sur sport.gouv.fr :

https://equipements.sports.gouv.fr/explore/dataset/quartiers-prioritaires-de-la-politique-de-la-ville-qpv/map/?refine.nom_region=Nouvelle-Aquitaine&refine.nom_departement=Pyr%C3%A9n%C3%A9es-Atlantiques&location=10,43.40437,-0.90683&basemap=c26ae9

Les projets entrant dans le cadre de ce programme sont :

- Les créations de **nouveaux équipements** sportifs de proximité
- Les **requalifications** des équipements ou espaces parfois laissés à l'abandon ou inutilisés
- Les **acquisitions d'équipements mobiles**
- Les **couvertures** et/ou **éclairages** d'équipements sportifs de proximité non couverts et/ou non éclairés

Avant tout dépôt de dossier, vous devez vous rapprocher des collectivités et du propriétaire de l'équipement afin d'établir une convention et d'optimiser un plan de financement.

Puis, les porteurs de projets doivent prendre contact avec les services déconcentrés de l'État chargés des sports de leur département ou de leur région avant de constituer leur demande de subvention :

- le **SDJES des Pyrénées-Atlantiques** (*Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports*).
- ou la **DRAJES de Nouvelle-Aquitaine**.

Une fois **finalisé**, le dossier doit être **déposé auprès des SDJES/DRAJES** du département, de la région ou du territoire de localisation de l'équipement (certaines pièces justificatives seront à fournir et à joindre au dossier obligatoirement).

Les **SDJES/DRAJES** sont chargés de **vérifier l'éligibilité et la complétude des dossiers**. Une fois cette vérification faite, les dossiers instruits sont transmis au niveau régional pour délivrance d'un accusé de réception au porteur de projet autorisant ce dernier à démarrer les travaux **mais ne vaut pas promesse d'attribution d'une subvention**.

Le programme ne dure que 3 ans, la plus grosse enveloppe sera attribuée lors de la première année. Si vos projets sont avancés, nous vous recommandons donc de remplir votre dossier avant l'été.

Pour plus d'informations concernant le programme, vous pouvez consulter le schéma récapitulatif ci-joint ou le lien ci-dessous :

<https://www.agencedusport.fr/programme-des-equipements-sportifs-de-proximite>

Enfin, si votre projet n'entre pas dans ces critères, sachez que d'autres projets peuvent être subventionnés, notamment avec le dispositif du plan INFRA de la FFBB :

<http://www.ffbb.com/ffbb/ffbb-2024/le-plan-infra>

N'hésitez donc pas à me contacter à l'adresse suivante : ebonnaventure.cd64@gmail.com

Contact : Emma Bonnaventure 06 29 54 42 96

E-mail : ebonnaventure.cd64@gmail.com

| Rédacteur | Approbateur |
|---|---|
| Emma BONNAVENTURE Chargée de Développement | Francis BORDENAVE Secrétaire Général CD64 |
| Référence | 2022-02-15-CD64-SG-Informations Plan Macron 5000 terrains |